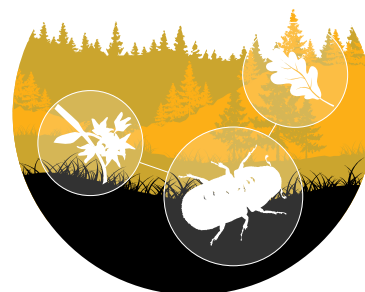
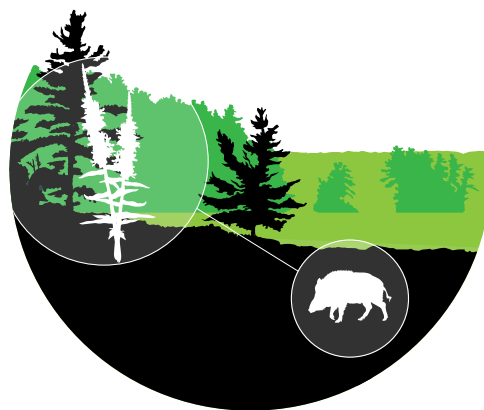


# Plan stratégique contre les espèces envahissantes de l'Ontario : Examen des progrès (2012-2022)

# Table des matières

Introduction .....	3
À propos de cet examen.....	4
Protéger l'environnement naturel, la société et l'économie de l'Ontario.....	5
Jalons.....	6
Le point sur les progrès .....	8
1. Les lois, les règlements et les politiques.....	8
2. Le leadership et la coordination.....	12
3. L'analyse des risques.....	15
4. La surveillance et la science.....	16
5. Les mesures de gestion.....	20
6. La communication et la sensibilisation .....	26
Priorités futures.....	29



Pour de plus amples renseignements sur les espèces envahissantes en Ontario, visitez le site : [www.ontario.ca/fr/page/gestion-des-especes-envahissantes-en-ontario](http://www.ontario.ca/fr/page/gestion-des-especes-envahissantes-en-ontario)

Citation recommandée : Ministère des Richesses naturelles et des Forêts, 2023. Plan stratégique contre les espèces envahissantes de l'Ontario : Examen des progrès (2012-2022). Imprimeur du Roi pour l'Ontario, Peterborough (Ont.)

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2023.

ISBN 978-1-4868-7394-4 (PDF)



# Introduction

Les espèces envahissantes nous concernent tous. Elles menacent l'environnement, l'économie et le bien-être de la population de l'Ontario. Il s'agit d'un problème complexe qui exige une collaboration et des efforts coordonnés.

En 2012, le *Plan stratégique contre les espèces envahissantes de l'Ontario* a été publié pour guider la prévention et la gestion des espèces envahissantes dans la province, y compris les efforts des ministères responsables – le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) de l'Ontario, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAAARO), le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MECP) et le ministère des Transports (MTO).

Les objectifs du *Plan stratégique contre les espèces envahissantes de l'Ontario* sont les suivants :

1. **Prévenir** – prévenir les introductions nocives avant qu'elles ne se produisent
2. **Repérer** – repérer et identifier les espèces envahissantes avant ou immédiatement après leur établissement
3. **Intervenir** – réagir rapidement aux espèces envahissantes avant qu'elles s'établissent ou se propagent
4. **Gérer et s'adapter** – mettre en œuvre des mesures de gestion novatrices et prendre des mesures pratiques de protection contre les répercussions des espèces envahissantes



**Prévenir**



**Repérer**



**Intervenir**



**Gérer et  
s'adapter**

## À propos de cet examen

Cet examen donne un aperçu des jalons importants et met en évidence les progrès réalisés à l'appui du *Plan stratégique contre les espèces envahissantes de l'Ontario*.

Les gouvernements, les partenaires stratégiques, le milieu universitaire, les peuples et les collectivités autochtones ainsi que les écologistes ont tous travaillé ensemble dans le cadre de mesures et de tactiques clés au cours de la décennie qui a suivi la publication du plan. Cet examen présente les faits saillants et les réussites de l'ensemble de l'Ontario en ce qui concerne :

1. **Le leadership et la coordination**
2. **Les lois, les règlements et les politiques**
3. **L'analyse des risques**
4. **La surveillance et la science**
5. **Les mesures de gestion**
6. **La communication et la sensibilisation**

Cet examen cerne également les besoins émergents, les défis et les priorités futures pour prévenir et repérer les espèces envahissantes en Ontario et intervenir contre elles.

Les **espèces envahissantes** sont des espèces étrangères dont l'introduction ou la propagation menace l'environnement, l'économie ou la société, y compris la santé humaine. Les espèces envahissantes peuvent comprendre des espèces indigènes de l'Ontario qui ont été introduites dans une nouvelle région géographique en raison de l'activité humaine.



## Liste des acronymes

**ACO** – Accord Canada-Ontario sur les Grands Lacs

**CORDA** – Entente Canada-Ontario sur le développement des ressources

**ESA** – *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*

**FCPO** – Fédération des chasseurs et pêcheurs de l'Ontario

**ISA** – *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes*

**ISC** – Centre sur les espèces envahissantes

**MAAARO** – Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, gouvernement de l'Ontario

**MECP** – Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, gouvernement de l'Ontario

**MPO** – Pêches et Océans Canada, gouvernement du Canada

**MRNF** – Ministère des Richesses naturelles et des Forêts, gouvernement de l'Ontario

**MTO** – Ministère des Transports, gouvernement de l'Ontario

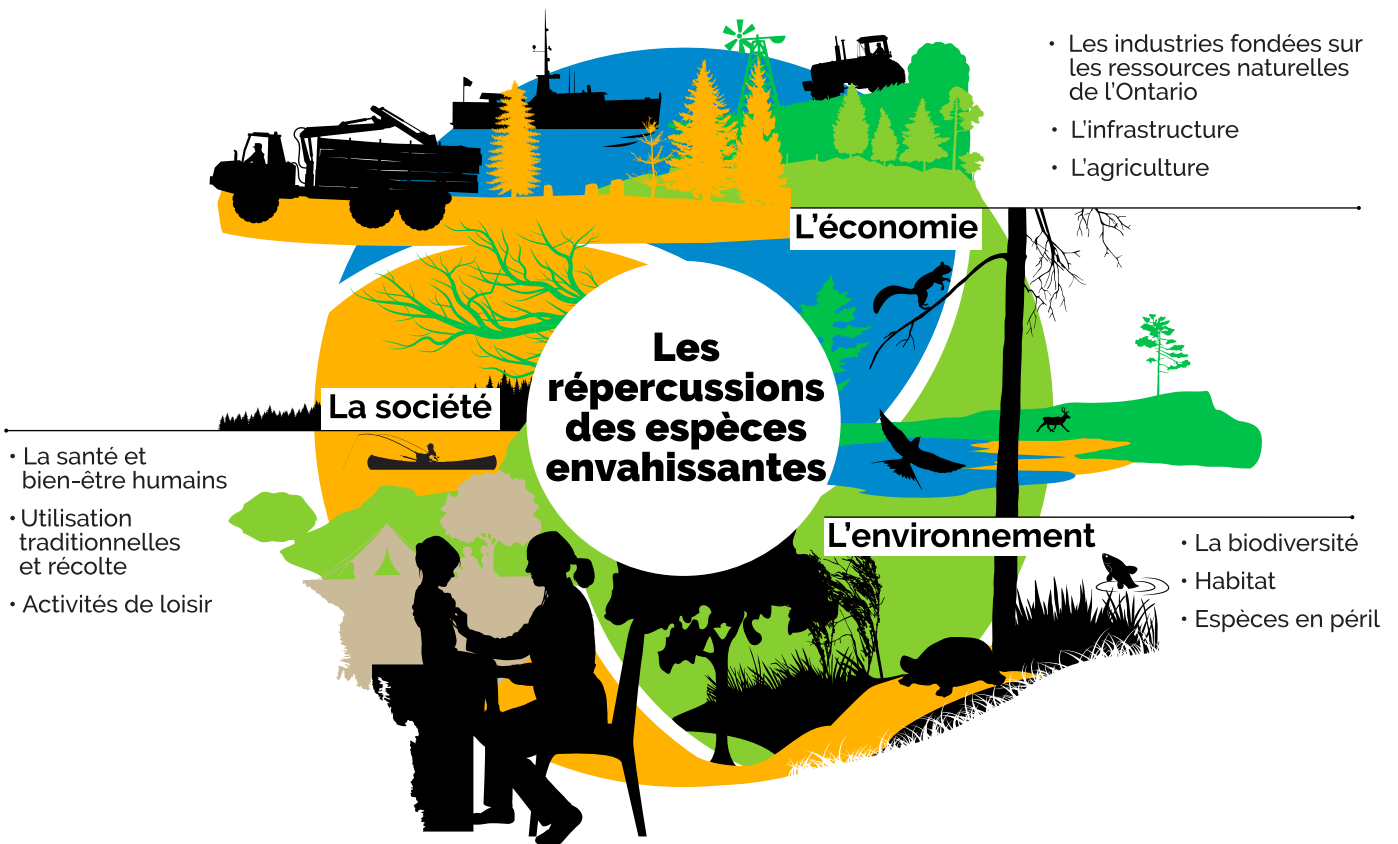
# Protéger l'environnement naturel, la société et l'économie de l'Ontario

L'Ontario continue d'être à risque en raison de l'introduction de nouvelles espèces envahissantes et de la propagation accélérée d'espèces envahissantes établies. Ce risque est attribuable aux conditions environnementales et à l'emplacement géographique de la province, ainsi qu'à la nature de notre société et de notre économie. Les changements climatiques influencent également le risque de survenue de nouvelles espèces envahissantes en modifiant la répartition géographique des organismes.

Les espèces envahissantes nuisent à la biodiversité, aux espèces en péril, à leur habitat et aux activités récréatives. Elles causent un préjudice économique important. Chaque année, en Ontario, tous les ordres du gouvernement, l'industrie, des organismes de préservation de la nature et des particuliers dépensent des millions de dollars pour empêcher l'établissement de nouvelles espèces envahissantes et pour gérer les effets néfastes des espèces envahissantes qui sont déjà présentes. Les espèces

envahissantes menacent également les industries fondées sur les ressources naturelles de l'Ontario, notamment les pêches, la foresterie, les loisirs et le tourisme, ainsi que l'agriculture, qui ensemble contribuent à des centaines de milliers d'emplois et des milliards de dollars à notre économie.

On estime que les **pertes économiques mondiales attribuables** aux espèces envahissantes sont du même ordre de grandeur que celles résultant de catastrophes naturelles. En Ontario seulement, les répercussions des espèces envahissantes sur l'agriculture, les pêches, la foresterie, les soins de santé, le tourisme et les loisirs coûtent environ 3,6 milliards de dollars par année.





# Jalons

## 1992

Le MRNF et la Fédération des chasseurs et pêcheurs de l'Ontario (FCPO) établissent le [Programme de sensibilisation aux espèces envahissantes](#) afin d'accroître la sensibilisation du public aux espèces envahissantes en Ontario.

## 1994

L'[Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs \(ACO\)](#) comprend de nouveaux engagements qui motivent des mesures visant à lutter contre les espèces envahissantes en tant que menace clé pour le bassin des Grands Lacs.

## 2004

Le gouvernement du Canada publie [la Stratégie sur les espèces exotiques envahissantes](#), qui énonce les buts et les objectifs de lutte contre les espèces envahissantes au Canada.

## 2011

Le [Centre sur les espèces envahissantes \(ISC\)](#) est lancé pour améliorer la coordination de la recherche, de la gestion et de l'éducation sur les espèces envahissantes.

## 2012

Le [Plan stratégique contre les espèces envahissantes de l'Ontario](#) est publié.

L'Accord binational relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs entre les États-Unis et le Canada comprend de nouvelles dispositions pour lutter contre les espèces aquatiques envahissantes.

## 2013

La résolution du Partenariat sur les espèces aquatiques envahissantes et la Liste des espèces les moins recherchées sont établies par les gouverneurs et les premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent, l'Entente d'aide mutuelle contre les espèces aquatiques envahissantes arrivant un an plus tard.

## 2014

Ensemble, le MRNF, la FCPO et des partenaires lancent le Système de détection précoce et de cartographie de la distribution ([EDDMapS](#)) en Ontario.

Le Groupe de travail interministériel sur les espèces envahissantes, composé du MRNF, du MAAARO, du MECP et du MTO est mis sur pied pour améliorer la coordination et la collaboration provinciales.

## 2015

Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires renouvellent leur engagement à l'égard de la *Stratégie sur les espèces exotiques envahissantes* de 2004.

*Le Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes* pris en vertu de la *Loi sur les pêches* est adopté pour aider à protéger les plans d'eau du Canada contre la menace des espèces aquatiques envahissantes.

## 2020

Une communauté de pratique municipale est établie pour intégrer les connaissances sur la prévention et la gestion des espèces envahissantes dans les municipalités et les offices de protection de la nature.

Le Green Shovels Collaborative est lancé par des organismes de conservation pour s'attaquer collectivement aux problèmes des espèces envahissantes, réaliser des progrès environnementaux, créer des emplois et relancer l'économie.

## 2016

La *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes* entre en vigueur, faisant de l'Ontario le premier territoire canadien à créer une loi dédiée aux espèces envahissantes.

Les premières espèces sont réglementées en vertu de la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes* de l'Ontario.

## 2021

L'ISC commence à accorder des subventions pour appuyer l'éducation sur les espèces envahissantes, l'action communautaire et la planification de la gestion.

## 2017

La ville de London est reconnue comme un chef de file pour avoir été la première administration municipale en Ontario à élaborer une *stratégie* de gestion des plantes envahissantes à l'échelle de la ville.

## 2022

Les embarcations sont réglementées en tant que premier vecteur d'espèces envahissantes en vertu de la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes* de l'Ontario.

Le nouveau Cadre mondial pour la biodiversité comprend un objectif visant à diminuer le taux d'introduction et d'établissement des espèces envahissantes d'au moins 50 % d'ici 2030.

## 2018

L'ISC présente le premier forum annuel sur les espèces envahissantes afin de catalyser l'action par le partage des connaissances et l'établissement de relations.





# Le point sur les progrès

## 1. Les lois, les règlements et les politiques

Les lois, les règlements et les politiques appuient la prévention et la gestion des espèces envahissantes en apportant des conseils, de la cohérence, de la responsabilisation et de la clarté par rapport aux questions liées aux espèces envahissantes. Les lois de l'Ontario, les lois fédérales complémentaires, les règlements et d'autres approches stratégiques comme les plans de gestion, les stratégies et les documents d'orientation sont tous essentiels pour lutter contre les espèces envahissantes. Les efforts devraient se poursuivre afin de cerner et de combler les lacunes en matière de réglementation et de politiques à l'échelle des ordres de gouvernement.

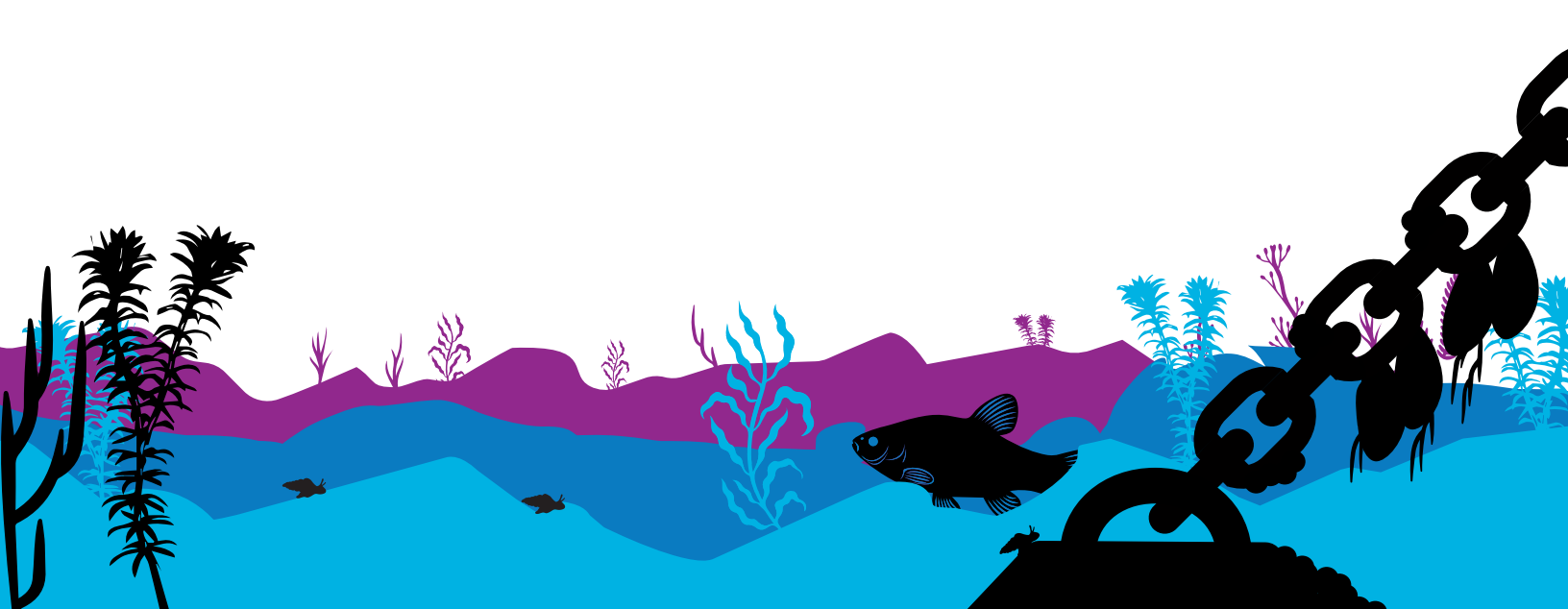
### Points saillants

- Les 209 agents de protection de la nature du MRNF veillent à **l'application des lois** relatives aux ressources naturelles et aux espèces envahissantes. Ils consacrent des centaines d'heures par année à la sensibilisation et à la surveillance de la conformité. Plus de 1 500 infractions liées aux espèces aquatiques envahissantes ont été détectées depuis 2015. Les agents de protection de la nature continuent de collaborer avec l'Agence des services frontaliers du Canada pour prévenir l'entrée d'espèces envahissantes. En 2019-2020, plus de 10 000 personnes ont été contactées lors de contrôles frontaliers planifiés.
- Depuis 2012, plus de 50 parcs provinciaux et réserves de conservation ont élaboré **des plans de gestion** en vertu de la *Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation*. Les plans de gestion accordent la priorité au maintien de l'intégrité écologique des aires protégées, notamment vis-à-vis des pressions des espèces envahissantes sur les valeurs des parcs, et réfléchissent à son rétablissement. Les renseignements propres au site sur la prévention de l'introduction, le repérage, la surveillance et le contrôle en matière d'espèces envahissantes sont précisés au cas par cas.
- En 2012, la [Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs](#) a été publiée, énonçant les priorités économiques, sociales et environnementales de l'Ontario pour la région des Grands Lacs. La Stratégie comprenait des mesures et des engagements prioritaires pour appuyer la prévention, le repérage et la gestion des espèces envahissantes ainsi que les interventions contre celles-ci.
- En 2015, le Conseil sur les plantes envahissantes de l'Ontario et ses partenaires ont élaboré un [cadre](#) et une formation pour appuyer la création de **stratégies municipales de gestion des plantes envahissantes**.
  - Depuis, des directives locales sur les espèces envahissantes ont été publiées par des municipalités (p. ex., les villes de London et de Mississauga et la Municipalité régionale d'York) et les offices de protection de la nature (p. ex., l'Office de protection de la nature de la région de Toronto et l'Office de protection de la nature de la vallée du Credit).



- Le syndrome du nez blanc est une maladie causée par un champignon non indigène qui tue des millions de chauves-souris en Amérique du Nord. Publié en 2015, le **Plan d'intervention de l'Ontario contre le syndrome du nez blanc** détermine le risque pour les populations de chauves-souris de l'Ontario et prévoit une coordination entre plusieurs organismes dans trois domaines clés, soit la prévention, la surveillance et la recherche.
- À compter de 2015, neuf espèces supplémentaires ont été ajoutées à la **liste des mauvaises herbes nuisibles** en vertu de la *Loi sur la destruction des mauvaises herbes*, ce qui constitue un outil important à l'échelle de la province pour les inspecteurs des mauvaises herbes dans le cadre de la lutte contre les mauvaises herbes qui nuisent à l'agriculture ou à l'horticulture. L'ajout à la liste du panais sauvage, une plante envahissante avec de la sève qui peut causer des cloques cutanées douloureuses, a aidé les municipalités à gérer l'espèce le long des routes. La Loi permet également aux municipalités de désigner des mauvaises herbes nuisibles sur leur territoire afin de régler le problème à l'échelle locale.
- Le **Plan de prévention et d'intervention en matière d'encéphalopathie des cervidés** a été mis à jour en 2019, et en 2021, des restrictions accrues ont été mises en place en vertu de la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* afin d'aider à protéger les avantages socioéconomiques, écologiques et culturels du chevreuil sauvage, de l'orignal, du wapiti et du caribou de l'Ontario. Le plan établit une approche adaptative et coordonnée pour réduire au minimum la menace causée par cette maladie non indigène, qui est mortelle pour les animaux infectés et qui n'est actuellement ni traitée ni guérie.
- Les châtaignes d'eau et les aloès d'eau sont des plantes aquatiques vivaces envahissantes qui forment des tapis denses de végétation, nuisent aux activités récréatives (p. ex., la navigation de plaisance, la natation et la pêche à la ligne) et nuisent aux infrastructures. Ils sont réglementés en vertu de la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes*. En 2020, **des plans de prévention et d'intervention** ont été élaborés contre ces espèces afin d'autoriser certaines activités de surveillance, de gestion, de contrôle et d'éradication.
- La **Politique de l'Ontario en matière de transfert des semences forestières** a été mise à jour en 2020 afin d'appuyer la réussite à long terme des activités de régénération forestière dans un climat en évolution. Le transfert de semences peut contribuer à des forêts saines et résilientes en favorisant leur adaptation, en préservant la diversité génétique des espèces indigènes et en aidant les populations d'arbres à suivre le rythme des conditions changeantes.
- Au cours des 50 dernières années, le puceron lanigère de la pruche a causé des dommages considérables, y compris mortels, à la pruche de l'Est aux États-Unis. Le réchauffement climatique et d'autres facteurs devraient faciliter l'expansion de son aire de répartition en Ontario. Le MRNF a collaboré avec Ressources naturelles Canada à l'élaboration de **guides de sylviculture** pour les pruches menacées par le puceron lanigère de la pruche avec les plus récentes connaissances scientifiques.
- **La Stratégie ontarienne de lutte contre les cochons sauvages envahissants** a été lancée en 2021 et elle présente une approche intégrée visant à prévenir l'établissement de cochons sauvages dans la province. À l'appui de cet objectif, les cochons ont été classés comme espèces envahissantes en vertu de la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes* et certaines interdictions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 :
  - Il est illégal de libérer un cochon dans la nature
  - La chasse aux cochons en Ontario est illégale
  - Les sangliers d'Eurasie et leurs hybrides vivants sont progressivement éliminés de la province

- Le ministère des Transports (MTO) a développé des mélanges de graines de graminées et de plantes herbacées indigènes à des fins de restauration qu'il a ajoutés aux **Spécifications Standardisées de la Province de l'Ontario** OPSS 803 couverture végétale. Ces mélanges ont été utilisés dans plusieurs projets d'amélioration des infrastructures du MTO. La diversité des mélanges permet de supplanter les espèces envahissantes et les systèmes racinaires profonds offrent une excellente prévention de l'érosion à long terme et une stabilité du sol pour améliorer la sécurité le long des autoroutes du MTO.
- Les espèces aquatiques envahissantes ont d'importantes répercussions écologiques et peuvent nuire à l'utilisation des côtes pour la baignade, la navigation de plaisance et d'autres activités récréatives. En 2013, des **modifications réglementaires** ont été apportées en vertu de la **Loi de 1990 sur les terres publiques** afin d'aider les propriétaires fonciers à gérer la végétation aquatique envahissante sur les terres de la Couronne adjacentes.
- La **Politique stratégique provinciale relative à la pêche pour l'Ontario** (2015) est un document d'orientation pour la gestion des ressources halieutiques en Ontario. La stratégie fournit une orientation globale et des tactiques précises pour contrer la menace des espèces envahissantes pour les pêches de l'Ontario et les écosystèmes qui en dépendent.
- **La Stratégie ontarienne de gestion durable des appâts** a été publiée en 2020 afin de diminuer les risques écologiques associés à l'utilisation et au transport d'appâts, notamment le risque posé par les appâts en tant que voie de propagation non intentionnelle de maladies du poisson et d'espèces envahissantes.
- Les embarcations, y compris l'équipement des embarcations, constituent le premier **vecteur d'espèces envahissantes réglementées** en vertu de la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes* visant à remédier aux dommages importants causés par la propagation d'espèces aquatiques envahissantes entre les plans d'eau. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les bouchons de drainage doivent être retirés des embarcations et des mesures suffisantes doivent être prises pour enlever les algues, les animaux et les plantes aquatiques des embarcations lors de leur retrait d'un plan d'eau, avant de les transporter par voie terrestre. De plus, les embarcations (y compris l'équipement et tout véhicule ou remorque servant à les transporter) doivent être exemptes d'algues, d'animaux et de plantes aquatiques avant d'être lancées dans un plan d'eau de l'Ontario.



## Pleins feux sur : **La Loi de 2015 sur les espèces envahissantes**

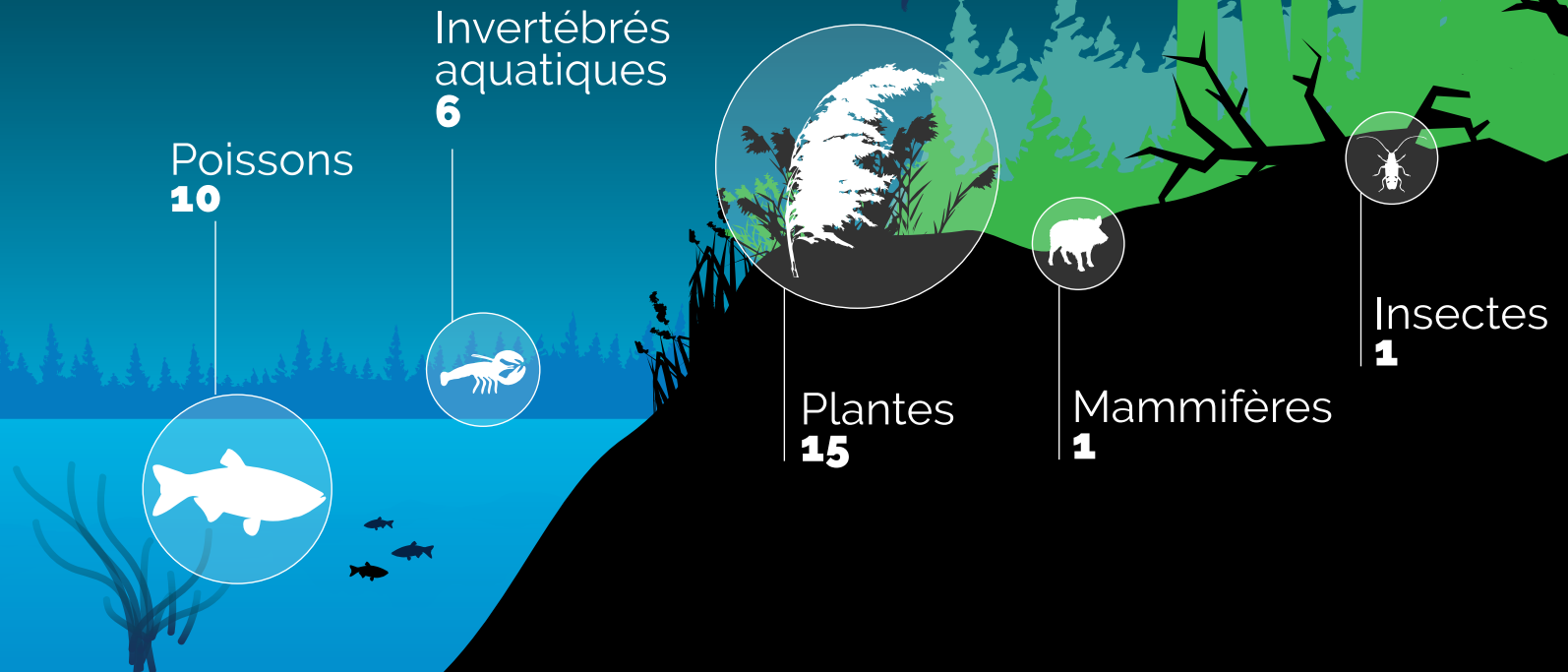
L'adoption de la Loi de 2015 sur les espèces envahissantes de l'Ontario et de sa première série de règlements a constitué une étape importante pour la province. Cette Loi est la pierre angulaire de la gestion des espèces envahissantes en Ontario. Comme la gestion des espèces envahissantes est complexe, la Loi fournit une série d'outils pour prévenir et contrôler la propagation des espèces envahissantes, notamment :

- la capacité d'interdire les activités qui peuvent introduire ou propager certaines espèces envahissantes à risque élevé (p. ex., possession, transport, lâcher ou dépôt, et vente);
- des restrictions imposées aux vecteurs d'espèces envahissantes pour contrer la menace de voies d'introduction et de propagation;
- des mesures d'intervention pour faire face aux menaces urgentes;

- des mesures d'application de la loi et des inspections pour assurer le respect des interdictions;
- la promotion de partenariats et d'une responsabilité partagée pour la gestion des espèces envahissantes.

En vertu de la Loi, les espèces envahissantes et les vecteurs, qui sont des organismes ou des objets facilitant la propagation des espèces envahissantes, peuvent être réglementés. Certaines interdictions s'appliquent aux espèces envahissantes réglementées et aux vecteurs afin de réduire leur introduction et leur propagation. Depuis 2022, 32 espèces, un groupe d'espèces (la famille poisson à tête de serpent) et un vecteur (des embarcations, y compris leur équipement) ont été réglementés (Règlement de l'Ontario 354/16).

## Espèces ou groupes d'espèces réglementées par taxons entre 2015 et 2022



## 2. Le leadership et la coordination

Le leadership et la coordination sont essentiels à la prévention, au repérage et à la gestion à long terme des espèces envahissantes ainsi qu'aux interventions contre celles-ci.

L'Ontario continue d'améliorer la coordination en dirigeant les réseaux au sein des gouvernements et en y contribuant. Cela permet de réunir l'expertise nécessaire pour échanger de l'information et coordonner des mesures visant certaines espèces envahissantes et leurs voies d'entrée.

### Points saillants

- L'Ontario a mis sur pied un **groupe de travail** interministériel sur les espèces envahissantes et copréside également le Comité national fédéral-provincial-territorial sur les espèces exotiques envahissantes afin de renforcer la coordination et favoriser le partage et l'intégration des connaissances

- Les engagements de longue date de l'Ontario à l'égard des **ententes et des comités intergouvernementaux** continuent d'améliorer les efforts binationaux et bilatéraux en matière de prévention et de mesures d'intervention coordonnées
- L'Ontario continue de renforcer de **précieuses relations** avec les organisations non gouvernementales en créant des synergies et des **partenariats** qui produisent des mesures positives

Bien que beaucoup de progrès aient été réalisés, une meilleure clarification des rôles et une meilleure coordination des activités amélioreraient davantage le rendement de la province en ce qui a trait à la lutte contre le risque d'espèces envahissantes.



## Pleins feux sur : **Le leadership bilatéral**

La prévention et la gestion transfrontalières des espèces envahissantes présentent des défis en raison des différences entre les outils, les lois et les mécanismes de surveillance des administrations. En conséquence, une collaboration coordonnée entre les provinces et les États concernés est essentielle pour la prévention et la gestion des espèces envahissantes le long de la frontière entre l'Ontario et les États-Unis, notamment la responsabilité partagée pour les Grands Lacs.

Le **Groupe de travail sur les espèces aquatiques envahissantes des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent** est un exemple de coordination transfrontalière efficace. Ce groupe de travail joue un rôle important dans la lutte contre le risque posé par les espèces envahissantes dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent en :

- Gérant une liste des espèces aquatiques envahissantes les moins recherchées pour

permettre de coordonner les efforts de gestion des provinces et des États. Depuis 2013, les États et les provinces ont pris jusqu'à 90 mesures réglementaires pour empêcher la propagation ou l'introduction accrues de ces espèces envahissantes à risque élevé. Depuis 2022, toutes les espèces figurant sur la liste des moins recherchées sont réglementées par l'Ontario en vertu de la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes*.

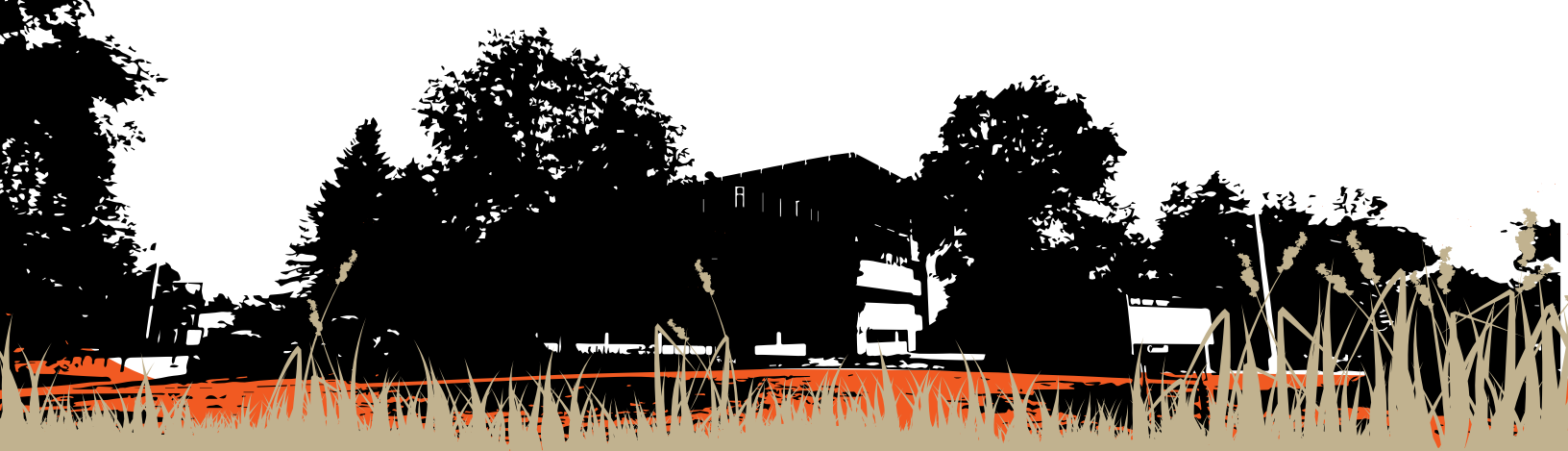
- Élaborant un accord novateur d'aide mutuelle qui facilite les mesures d'intervention concertées entre les administrations en cas d'introduction d'une nouvelle espèce aquatique envahissante.
- Appuyant la résolution de 2017 sur la participation des États et des provinces au Protocole d'entente sur les opérations régionales coopératives d'application de la loi qui favorise l'échange d'information et les enquêtes transfrontalières.



## Pleins feux sur : **L'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs**

L'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs (ACO) est un accord fédéral-provincial qui soutient la restauration et la protection de l'écosystème du bassin des Grands Lacs. L'importance de la gestion des espèces envahissantes a été reconnue dans les engagements pris en vertu de l'accord depuis 1994; en 2014, cette priorité a été soulignée davantage par l'élaboration d'une annexe distincte pour les espèces aquatiques envahissantes, qui est codirigée par le MRNF et Pêches et Océans Canada (MPO). Au cours de la dernière décennie, un financement constant a été affecté à des projets sur les espèces envahissantes, et les mesures prises dans le cadre de cet accord ont été couronnées de succès.

Par exemple, depuis 2014, le MRNF, l'Agence Parcs Canada, la FCPO et d'autres partenaires se sont associés pour coordonner la surveillance, le contrôle et les stratégies de prévention des aloès d'eau dans la voie navigable Trent-Severn ainsi que la recherche à ce sujet. L'Ontario est le principal emplacement de cette espèce à risque élevé en Amérique du Nord; les partenaires continuent de travailler ensemble pour contrôler sa population et prévenir sa propagation. À ce jour, plus de 720 hectares d'aloès d'eau ont été traités sur la voie navigable Trent-Severn.



## Pleins feux sur : **Le Centre sur les espèces envahissantes – établissement de partenariats efficaces**

Depuis sa création en 2011, l'ISC est un partenaire respecté et un chef de file en matière de science, d'éducation et d'action sur les espèces envahissantes.

L'ISC continue de faire ce qui suit :

- générer de nouvelles connaissances et informations sur la biologie, l'établissement et la propagation des espèces envahissantes;
- élaborer de nouveaux outils, technologies, méthodologies et processus pour la gestion sur le terrain par des professionnels, des praticiens et des propriétaires fonciers;
- renforcer les capacités des étudiants et des jeunes diplômés pour leur donner les compétences et l'expérience nécessaires pour diriger la lutte contre les espèces envahissantes;
- accroître la sensibilisation des collectivités aux caractéristiques nuisibles des espèces envahissantes, en encourageant la science et les mesures communautaires pour prévenir et contrôler la propagation des espèces envahissantes.

L'établissement de partenariats et la promotion d'actions collectives sont au cœur du travail de l'ISC. L'ISC a travaillé avec plus de 230 partenaires à un vaste éventail de projets et d'initiatives, notamment :

- L'établissement de la **communauté de pratique municipale de l'Ontario** avec plus de 65 représentants municipaux pour permettre le partage des connaissances entre pairs.
- En collaboration avec le Conseil ontarien sur les plantes envahissantes, la création du **Réseau de détection précoce et d'intervention rapide** pour mobiliser les groupes de jeunes, les organisations environnementales et naturalistes locales, les écoles, les amateurs de plein air, les gouvernements et le public. En conséquence, les collectivités de tout l'Ontario ont établi des réseaux et des outils pour entreprendre des activités de surveillance et de gestion des espèces envahissantes.
- L'établissement de relations à long terme et le soutien à l'action des collectivités et des organisations autochtones. En 2022, des fiches d'information à l'intention des Cris sur les espèces aquatiques envahissantes ont été élaborées pour les partenaires autochtones et des fonds ont été accordés à des projets dans le cadre de **microsubventions relatives aux espèces envahissantes**. Ce programme reconnaît l'importance de la collaboration pour prévenir les espèces envahissantes, en finançant des particuliers, des groupes ou des organismes pour appuyer l'éducation sur les espèces envahissantes, l'action communautaire et la planification de la gestion en Ontario. Depuis 2021, plus de 100 projets ont reçu un financement total de 171 000 \$.

### 3. L'analyse des risques

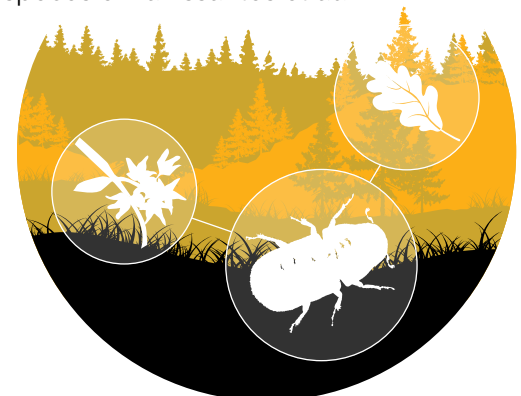
L'analyse des risques recourt aux meilleures données scientifiques disponibles pour la prise de décisions éclairées sur la façon de prévenir les envahisseurs potentiels et de gérer ceux qui sont déjà arrivés. L'analyse des risques comprend l'évaluation, la gestion et la communication de ces derniers.

L'évaluation des risques est le processus de caractérisation de la probabilité d'introduction et d'établissement d'une espèce envahissante et de l'ampleur des répercussions possibles.

Le MRNF utilise des évaluations des risques pour évaluer la menace que représentent les espèces envahissantes pour l'Ontario. Elles servent à identifier les espèces à des fins de réglementation en vertu de la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes* et peuvent également éclairer des mesures de prévention et de gestion non réglementaires. Lors de l'établissement de l'ordre de priorité des espèces pour l'évaluation des risques, le MRNF tient également compte des espèces qui ont été réglementées ou évaluées dans les Grands Lacs voisins ou dans d'autres administrations canadiennes ainsi que des espèces qui ont été identifiées par les intervenants, le public, des experts ou d'autres partenaires en tant qu'espèces préoccupantes émergentes. Il est toujours nécessaire d'accorder la priorité à l'évaluation des espèces envahissantes qui présentent le plus grand risque pour s'attaquer à la diversité et au nombre croissant d'espèces envahissantes qui menacent la province.

#### Points saillants

- Le MRNF a élaboré en 2016 des **lignes directrices pour l'évaluation des espèces envahissantes en vertu de la Loi de 2015 sur les espèces envahissantes** afin de présenter le processus d'évaluation du risque posé par les espèces envahissantes. Ce processus tient compte de ce qui suit :
  - les caractéristiques biologiques de l'espèce;
  - les dommages déjà causés par l'espèce sur la nature ou qui risquent de se produire à l'avenir;
  - la capacité de dispersion de l'espèce;
  - les répercussions sociales ou économiques de l'espèce.
- En 2016, le MRNF a mis au point un **outil d'évaluation des espèces aquatiques envahissantes** qui a accru la capacité d'évaluation des risques de la province en créant une méthode normalisée d'évaluation de la probabilité d'invasion et des effets nocifs d'une espèce. Des travaux sont en cours pour modifier l'outil afin de l'utiliser avec les plantes terrestres envahissantes.
- Pour éviter les chevauchements ou les retards inutiles, le MRNF peut utiliser des **évaluations des risques** menées et acceptées par d'autres administrations et par des organisations non gouvernementales.
  - En 2015, l'Ontario a signé la résolution du projet d'harmonisation des espèces aquatiques envahissantes du Michigan, de l'Ohio et de l'Ontario, qui a renforcé la capacité collective d'effectuer, de communiquer et d'adopter des évaluations des risques dans l'ensemble des administrations.
  - Les travaux du Conseil ontarien sur les plantes envahissantes et du Centre sur les espèces envahissantes ont éclairé le processus d'évaluation des risques pour un certain nombre d'espèces hautement prioritaires dans la province.
- Afin d'accroître l'accessibilité des ressources, l'ISC a créé et lancé des **bases de données** accessibles au public, comprenant plus de 1 700 entrées pour les évaluations des risques posés par les espèces envahissantes et aux voies d'entrée.



## 4. La surveillance et la science

Une surveillance et un suivi efficaces sont essentiels pour repérer les nouvelles espèces envahissantes et suivre la propagation des espèces déjà présentes. Cela contribue au repérage et à la gestion précoces des espèces envahissantes à haut risque avant qu'elles ne s'établissent solidement et à la limitation de leur propagation.

La recherche améliore notre compréhension de la biologie des espèces envahissantes et stimule les progrès dans les techniques de contrôle et de surveillance. Compte tenu de l'évolution des pressions exercées par les espèces envahissantes et leurs voies d'entrée, le besoin de recherche, de surveillance et d'intégration des connaissances est continu.

### Points saillants

- En 2014, la FCPO a collaboré avec le MRNF, l'ISC et d'autres partenaires pour lancer le **Système de détection précoce et de cartographie de la distribution** (EDDMapS) en ligne en Ontario. Ce programme, qui permet de faire le suivi des rapports sur près de 200 espèces envahissantes, a permis d'accroître de façon exponentielle la collecte de données et les rapports sur les espèces envahissantes, ce qui a contribué à l'amélioration du repérage et de l'intervention à l'échelle de la province.
- Le MRNF a entrepris une vaste **étude de modélisation** pour évaluer les impacts combinés des changements climatiques et de la propagation par l'homme d'espèces aquatiques envahissantes afin de déterminer les régions de l'Ontario qui présentent un risque élevé d'invasions. L'outil de modélisation mis au point aidera à éclairer la prévention et la gestion.
- Le MRNF et MPO continuent de **surveiller** et de suivre les carpes envahissantes dans les Grands Lacs, et de lutter contre elles, avec des techniques comme l'échantillonnage de l'ADNe, les filets et la pêche électrique. Le terme « carpe envahissante » désigne quatre espèces de poissons envahissantes, dont la carpe à grosse tête, la carpe argentée, la carpe noire et la carpe de roseau, qui ont remplacé des espèces indigènes dans des secteurs du fleuve Mississippi et de ses affluents.
- Dans le cadre du **Programme de surveillance à grande échelle** du MRNF, des centaines de lacs intérieurs de la province sont régulièrement échantillonnés, ce qui fournit de l'information sur les agents stressants comme les espèces aquatiques envahissantes. Entre 2012 et 2017, des espèces aquatiques étrangères ont été trouvées dans 48 % des 689 lacs échantillonnés.
- En 2020, l'ISC et le MRNF ont établi le laboratoire de diagnostic du zooplancton pour aider à évaluer l'état de la moule zébrée et du cladocère épineux dans les lacs de l'Ontario.
- Les vastes lits de quenouilles et de *phragmites* envahissants diminuent la biodiversité dans les milieux humides. La **recherche** menée par le MRNF et ses partenaires contribue à éclairer les efforts de restauration en étudiant les répercussions des herbicides sur la flore indigène et les répercussions de l'élimination des espèces envahissantes sur les communautés d'invertébrés aquatiques et les espèces de tortues en péril.
- Dans le cadre d'un effort binational avec le Fish and Wildlife Service des États-Unis, le MRNF effectue le **repérage et la surveillance** précoces des espèces envahissantes de poissons, de moules et de phragmites dans le lac Supérieur.
- Le MRNF et l'ISC ont accompagné de nombreux **projets de recherche** dans des universités de l'Ontario pour étudier les options de gestion d'un certain nombre d'espèces aquatiques envahissantes. Par exemple : Le MRNF collabore avec le Québec, le MPO, l'État de New York, les Mohawks d'Akwesasne, le River Institute et l'Université McGill pour surveiller la propagation de la tanche dans le fleuve Saint-Laurent. La tanche est une espèce envahissante de poisson qui a été capturée dans le lac Saint-François, qui chevauche la frontière entre l'Ontario et le Québec, mais aucune population reproductrice n'a été détectée à ce jour. Le MRNF a commencé à étudier les répercussions possibles que la tanche pourrait avoir si elle venait à s'établir dans les Grands Lacs.



- Dans le cadre du Programme de financement de l'innovation dans l'infrastructure routière, le MTO a accompagné plusieurs **projets de recherche** en établissement, y compris la recherche sur la plante envahissante qu'est le phragmite. La recherche comprenait la cartographie des emplacements et les évaluations des traitements ainsi que la mise à l'essai de mélanges de semences indigènes pour évaluer leur effet concurrentiel. Les résultats ont éclairé les directives du ministère, y compris le contrôle des phragmites envahissants le long des corridors routiers afin de réduire leur propagation et d'accroître la sécurité publique.
- Le MRNF et ses partenaires continuent de soutenir les **collaborations en matière de recherche** de l'Université de Toronto et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada en vue d'élaborer des options de lutte biologique contre les plantes envahissantes établies, notamment le dompte-venin de Russie, la renouée du Japon, le phragmite envahissant, l'alliaire officinale et le butome à ombelle.
- Les ministères provinciaux, de concert avec des partenaires et des municipalités, ont **financé des recherches** pour déterminer si les températures des installations municipales de compostage détruisent suffisamment les structures reproductrices des espèces végétales envahissantes. Les résultats ont éclairé les pratiques de gestion exemplaires liées à l'élimination efficace des plantes envahissantes.
- Depuis 2016, le MAAARO **surveille** des *Lycorma delicatula* dans des endroits à risque élevé du sud de l'Ontario. Identifié pour la première fois en Pennsylvanie, aux États-Unis, en 2014, ce fulgore envahissant menace les industries agricole et forestière du Canada. Son signalement aux États-Unis a incité le MAAARO à poursuivre ses efforts d'éducation et de sensibilisation.
- L'Université de Guelph et le MAAARO **ont mené des recherches** pour éclairer la gestion de la berce du Caucase – introduite à l'origine en Amérique du Nord comme plante de jardin ornementale atteignant 1,50 m de hauteur avec d'énormes fleurs blanches. Des mesures de gestion éclairées sont particulièrement essentielles pour cette plante envahissante, qui produit une sève phototoxique pouvant causer de graves brûlures sur la peau humaine lors d'une exposition à la lumière.
- Le **Programme de surveillance de la santé des forêts** de l'Ontario effectue des relevés aériens et terrestres annuels pour quantifier l'étendue et la gravité des perturbations forestières majeures comme les événements météorologiques, les dommages causés par les maladies et les infestations d'insectes, notamment les espèces envahissantes. Les rapports annuels fournissent au public des cartes et des prévisions d'infestations ainsi que des renseignements sur la façon de gérer les maladies et les ravageurs forestiers.
- Le MRNF effectue des **relevés annuels** du Bombyx disparate (aussi appelée *spongieuse*) dans le cadre d'une infestation qui a commencé en 2017 et a culminé en 2021 avec 1,8 million d'hectares défoliés, principalement dans le sud et le nord-est de l'Ontario. L'infestation a diminué considérablement en 2022. Les efforts de sensibilisation ont fourni des renseignements généraux, des cartes et des prévisions de défoliation ainsi que des options de gestion de l'espèce dans les aires considérées. Des efforts localisés ont également été entrepris, y compris une collaboration dans la région de York pour établir une surveillance régionale.
- Les espèces dormantes sont des espèces qui sont déjà présentes en faible abondance dans un écosystème et qui peuvent devenir envahissantes à mesure que les facteurs environnementaux deviennent plus favorables, ce qui entraîne une croissance et une propagation rapides de la population. Le dendroctone du pin ponderosa envahissant est indigène aux forêts de l'ouest de l'Amérique du Nord, où les hivers froids contrôlent les populations. Pour éclairer les décisions de gestion, une **évaluation révisée de la pertinence climatique** du dendroctone du pin ponderosa a analysé son potentiel accéléré pour l'envahissement de pinèdes dans le nord-ouest de l'Ontario.
- Les scientifiques du MRNF de l'Institut de recherche forestière de l'Ontario poursuivent leurs **travaux de recherche et de développement** sur la gestion, le repérage et les répercussions des maladies et des ravageurs forestiers envahissants (p. ex., le flétrissement du chêne et le nématode des feuilles de hêtres).



## Pleins feux sur : **Les cochons sauvages envahissants**

Les cochons sauvages envahissants ont été qualifiés de catastrophes écologiques en raison de l'étendue et de l'ampleur des dommages qu'ils causent. Ils peuvent détruire les écosystèmes indigènes, faire des ravages dans les exploitations agricoles, endommager les propriétés privées et nuire au tourisme et à la protection de la nature. Ils posent un risque pour la santé et la sécurité des personnes et peuvent propager des maladies. Leur tendance à avoir de grandes portées et leur capacité de se reproduire fréquemment, lorsqu'elles sont associées à une survie, une mobilité et une adaptabilité élevées signifient qu'ils peuvent s'établir vite dans de nouvelles régions et se propager rapidement.

L'Ontario gère de façon proactive le risque que posent les cochons sauvages envahissants dans le but d'empêcher leur établissement. En 2021, [la Stratégie ontarienne de lutte contre les cochons sauvages envahissants](#) a été lancée, présentant l'approche à plusieurs volets de la province pour atteindre cet objectif. L'approche de l'Ontario est fondée sur les expériences d'autres administrations et sur la recherche menée en Ontario. Par exemple, la [recherche](#) indique que les cochons sauvages ne sont pas actuellement autosuffisants ou ne se reproduisent pas dans la nature dans la province et que les observations sont principalement des cochons domestiques échappés ou relâchés.

- En moyenne, le MRNF reçoit plus de 190 rapports de cochons sauvages chaque année, ce qui comprend des rapports en double, des carcasses et d'autres signes de la présence de cochons, ainsi que des rapports peu fiables.
- Au besoin, le personnel du ministère piège les cochons sauvages et les retire de l'environnement naturel. Des approches novatrices, comme des caméras de sentier appâtées et des drones, accompagnent ce travail. Depuis 2020, le personnel a piégé et retiré 17 cochons sauvages de l'environnement naturel et, grâce à des enquêtes de suivi, a facilité la capture de cochons appartenant à des particuliers et qui s'étaient échappés.
- En 2022, les cochons ont été classés comme des espèces envahissantes en vertu de la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes*, ce qui a inclus des approches réglementaires visant à prévenir la mise en liberté de cochons, à interdire la chasse et à éliminer progressivement les sangliers eurasiens et leurs hybrides hors de la province d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- La collaboration et les actions coordonnées sont essentielles à l'approche de l'Ontario, grâce aux efforts concertés du MRNF, du MAAARO, d'organismes fédéraux, d'administrations locales, d'intervenants de l'industrie et de partenaires, y compris le Programme de surveillance des cochons sauvages de la FCPO, qui a mobilisé plus de 150 bénévoles et reçu plus de 200 000 photos pour faciliter le repérage précoce des cochons sauvages.
- La collaboration dans le cadre d'activités de sensibilisation et d'éducation a permis d'assurer le succès du programme d'observation du MRNF et d'améliorer la sensibilisation du public aux mesures de prévention, notamment le confinement des cochons.



## Pleins feux sur : **Les plantes étrangères envahissantes dans les aires protégées de l'Ontario**

Dans le contexte des parcs et des aires protégées, les espèces envahissantes constituent une menace directe au maintien de l'intégrité écologique. Elles peuvent se propager jusqu'à l'intérieur des parcs et des aires protégées par diverses voies, par exemple par les êtres humains (p. ex., des graines sur les vêtements et les chaussures ou des fragments de plantes déplacés par l'équipement ou les véhicules) ou par des processus naturels (p. ex., des graines dispersées par le vent ou des animaux provenant de propriétés voisines).

En 2021, Parcs Ontario a publié le document *[État des zones protégées de l'Ontario Rapport sur les indicateurs pour les espèces végétales exotiques envahissantes](#)* afin de suivre la présence de plantes exotiques envahissantes dans les parcs provinciaux et les réserves

de conservation de l'Ontario. En 2019, 250 espèces de plantes étrangères et envahissantes ont été répertoriées dans 157 parcs provinciaux et 22 réserves de conservation.

Parcs Ontario a mené d'importantes initiatives de surveillance et de gestion pour des espèces végétales envahissantes hautement prioritaires comme le phragmite, l'alliaire officinale, la berce du Caucase et le panais sauvage, la châtaigne d'eau et l'herbe à échasse japonaise, mais les espèces envahissantes continuent de se propager. De meilleures données et une liste établie des espèces préoccupantes sur le plan écologique peut soutenir une gestion future et une prévention plus efficace.

## Pleins feux sur : **L'ADN environnemental (ADNe)**

L'ADN environnemental (ADNe) désigne le matériel génétique rejeté par des organismes vivants ou morts dans leur environnement, y compris les cellules de la peau, les poils, les matières fécales et les carcasses.

Les échantillons comme l'eau ou le sol prélevés dans l'environnement sont analysés pour déterminer la présence ou l'absence de diverses espèces sans les observer directement ni les capturer. Cette technologie de pointe représente un nouvel outil important pour la surveillance des espèces envahissantes.

En 2022, le MRNF a appris que l'hydrille avait été repérée dans les eaux américaines de la rivière Niagara. L'hydrille est une plante aquatique envahissante qui est réglementée en vertu de la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes* de l'Ontario et qui se propage facilement par des fragments de plante. À ce jour, il n'existe aucun cas connu d'hydrille au Canada.

En réponse au repérage aux États-Unis et en plus des relevés visuels, le MRNF s'est servi de l'échantillonnage et de l'analyse de l'ADNe pour confirmer que l'espèce ne s'est pas encore répandue dans les eaux de l'Ontario. L'Ontario poursuivra la surveillance de l'ADNe, en tirant parti de l'efficacité et de la rentabilité de l'outil comme système d'alerte précoce, ce qui permettra d'intervenir rapidement pour empêcher l'espèce de s'établir dans la province.

Le MRNF continue de faire progresser les efforts de surveillance de l'ADNe, en dirigeant les efforts visant à améliorer les méthodes et à élargir l'utilisation de l'ADNe, y compris les évaluations de l'ADNe communautaire, qui peuvent permettre de repérer de nombreuses espèces dans les taxons à partir d'un seul échantillon d'eau. L'ADNe communautaire fait actuellement l'objet d'un projet pilote sur les poissons et les plantes aquatiques. Cette méthode a un fort potentiel, car elle pourrait aider à repérer plus tôt les espèces envahissantes inattendues.

## 5. Les mesures de gestion

La meilleure façon de diminuer le risque d'introduction d'espèces envahissantes en Ontario est de mettre en place des mesures visant à contrer les introductions. Si les efforts de prévention échouent, les actions de gestion peuvent mettre fin à l'établissement, limiter la propagation et gérer les effets.

Les mesures de gestion font partie intégrante de la lutte contre la menace présentée par les espèces envahissantes. Par exemple, la création d'écosystèmes résilients peut aider à empêcher l'établissement d'espèces envahissantes, et les actions de gestion comme les mesures de confinement et de contrôle peuvent permettre de maintenir, de réduire ou d'éradiquer les espèces envahissantes.

Les gouvernements, les organisations et les membres du public jouent tous un rôle essentiel dans la prise de mesures de gestion des espèces envahissantes. Des efforts visant à appuyer la prévention et

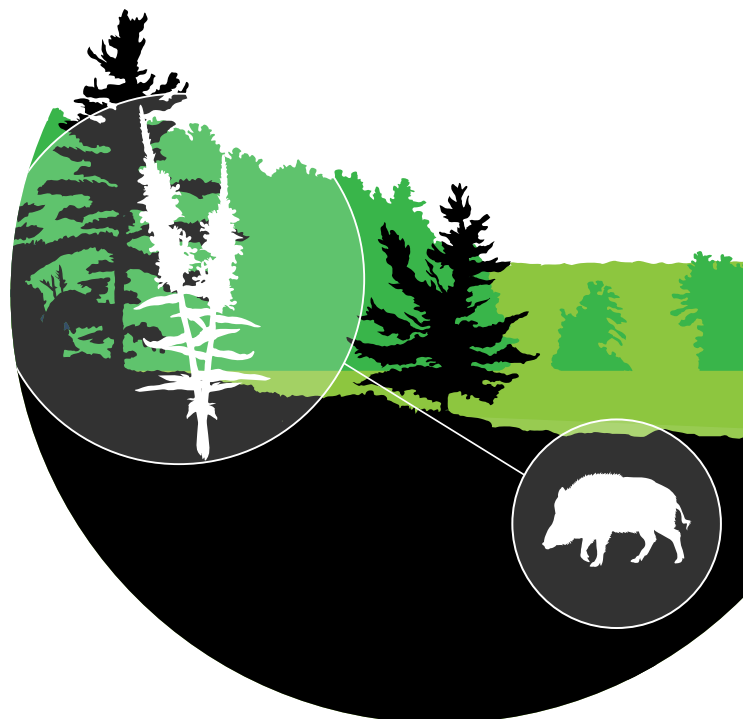
la gestion des espèces qui présentent la plus grande menace pour l'environnement, l'économie et la société demeurent nécessaires.

Les pratiques de gestion exemplaires fournissent des recommandations et des conseils sur la façon de gérer efficacement les espèces envahissantes et les voies d'entrées qui facilitent leur introduction et leur propagation. L'élaboration et la promotion de pratiques de gestion exemplaires peuvent aider les gestionnaires fonciers et le public à s'assurer qu'ils prennent les bonnes mesures pour diminuer le risque d'introduction et de propagation d'espèces envahissantes.



## Points saillants

- Le Conseil ontarien sur les plantes envahissantes a publié plus de 25 **guides sur les pratiques de gestion exemplaires et bulletins techniques** pour les plantes envahissantes à traiter en priorité en Ontario. Ces documents fournissent des renseignements détaillés sur les plantes et font la promotion d'une approche intégrée de la lutte contre les ravageurs pour parvenir à un contrôle efficace à long terme.
- L'ISC a compilé plus de 240 documents provenant de diverses administrations dans sa **base de données sur les pratiques de gestion exemplaires** ayant trait aux espèces aquatiques et terrestres envahissantes et à leurs voies d'entrée.
- En 2013, le MAAARO a publié une **stratégie de gestion** : *Gérer l'agrile du frêne et l'agrile du bouleau pour les arbres ornementaux*. Bien que l'agrile du bouleau soit originaire d'Amérique du Nord, l'agrile du frêne est un insecte envahissant qui a été découvert pour la première fois en Ontario en 2002. La stratégie de gestion fournit de l'information pour améliorer la santé des arbres et éliminer les ravageurs dans les arbres urbains.
- Le MRNF collabore à un **programme de lutte** contre l'agrile du frêne, un insecte envahissant qui a tué des dizaines de millions d'arbres en Amérique du Nord. Trois espèces de guêpes parasitoïdes ont été approuvées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments comme agents de lutte biologique contre l'agrile du frêne, et les premiers lâchers ont eu lieu en 2013. En 2018, près de 100 000 guêpes ont été lâchées dans des sites en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick.
- Le kudzu est une vigne vivace envahissante qui croît à une vitesse étonnante et qui peut s'établir très rapidement. La seule population sauvage de kudzus du pays se trouve sur la rive nord du lac Érié. **Des mesures de gestion concertées prises** par un propriétaire foncier privé, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le MAAARO et le MRNF, y compris des applications chimiques, sont en cours afin d'éradiquer le kudzu et de l'empêcher de se propager dans de nouvelles régions.
- En 2018, la pyrale du buis a été repérée pour la première fois en Amérique du Nord, à Etobicoke, en Ontario. Si elle n'est pas gérée, la pyrale du buis peut défolier complètement les arbustes de buis en une seule saison. À compter de 2019, le MAAARO a obtenu des homologations pour l'utilisation d'un biopesticide visant à **contrôler** l'espèce et il a remis une documentation au secteur des pépinières pour accroître la sensibilisation et fournir de l'information. On estime que la production commerciale de buis en Ontario vaut entre 8 et 10 millions de dollars.
- L'ISC a collaboré avec le MPO et le MRNF pour établir le premier équipement mobile de nettoyage de bateaux. Le poste de nettoyage a été installé dans la Première Nation indépendante Iskatewizaagegan n° 39 pour aider la collectivité et les utilisateurs de bateaux à **prévenir l'introduction** et la propagation d'espèces envahissantes comme la moule zébrée, le cladocère épineux et de plantes aquatiques.





## Pleins feux sur : **la gestion du *phragmite* envahissant**

Le *phragmite* commun, est une herbe vivace non indigène qui pousse principalement dans les milieux humides, les plages et les dunes ainsi que le long des fossés routiers. Il pousse de façon agressive, étouffant les plantes indigènes et dégradant les habitats du poisson et de la faune, notamment l'habitat de nombreuses espèces en péril. Le *phragmite* envahissant a également une incidence sur la valeur des propriétés, le tourisme, les loisirs et l'agriculture. Il peut nuire à la sécurité routière en diminuant la visibilité et en augmentant les risques d'incendie en raison de la grande quantité de biomasse sèche constituée par les tiges mortes. En 2005, Agriculture et Agroalimentaire Canada l'a nommée la pire plante envahissante du Canada.

L'Ontario a pris des mesures énergiques pour contrer les menaces écologiques et économiques présentées par le *phragmite*. En 2016, le *phragmite* envahissant a été classé en Ontario comme espèce interdite en vertu de la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes*, ce qui a permis l'utilisation de nouveaux outils pour la gestion de cette plante. Depuis 2016, [la Long Point Phragmites Action Alliance](#), en partenariat avec le MRNF, Conservation de la nature Canada, Parcs Ontario, le Service canadien de la faune et d'autres organismes, s'efforce de contrôler le *phragmite* dans toute la région de Long Point, une réserve de biosphère de l'UNESCO. Plus de 1 600 hectares de terres humides d'importance provinciale et mondiale sur des terres publiques privées, provinciales et fédérales ont été restaurés.

La surveillance continue de l'environnement a démontré un contrôle efficace à grande échelle et le retour des plantes et de la faune indigènes.

L'Ontario appuie également l'élaboration de méthodes de lutte novatrices contre le *phragmite* dans le cadre d'un partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Université de Toronto, l'Université de Waterloo et Canards Illimités Canada. Les chercheurs mettent au point des méthodes de lutte biologique contre le *phragmite* à l'aide de larves de foreurs de tige, permettant ainsi le rétablissement des plantes indigènes. Ces travaux prometteurs appuieront les efforts futurs de gestion du *phragmite* envahissant dans la province.

En 2020, l'Ontario a lancé le [Programme de partenariat pour la protection des terres humides](#), qui apporte 30 millions de dollars en financement d'immobilisations sur 5 ans (6 millions de dollars par année) pour restaurer et améliorer les terres humides dans les zones prioritaires de l'Ontario et accompagner les municipalités dans la gestion des eaux pluviales. Les projets financés comprennent souvent la lutte contre le *phragmite* afin de réduire davantage leur propagation dans les terres humides.

Enfin, en s'appuyant sur ces réussites, la Green Shovels Collaborative de l'ISC a élaboré un cadre stratégique pour guider et éclairer les activités de contrôle du *phragmite* dans toute la province. Avec l'aide du MRNF, la Collaborative finance des collectivités et des organismes qui cherchent à lutter contre le *phragmite* envahissant dans tout l'Ontario.



## Pleins feux sur : **La gestion des espèces envahissantes dans les parcs de l'Ontario**

- À l'automne 2022, le cladocère épineux, un zooplancton envahissant, a été découvert dans trois lacs du nord du parc provincial Algonquin. Depuis cette découverte, un poste de décontamination a été installé à un point d'accès et des torchons biodégradables ont été remis aux visiteurs de l'arrière-pays. Ces deux initiatives encouragent les visiteurs à nettoyer leur équipement avant d'entrer dans l'eau et accroissent la sensibilisation générale aux espèces aquatiques envahissantes et à la menace qu'elles représentent pour les écosystèmes d'eau froide uniques du parc provincial Algonquin.
- Le repérage précoce d'espèces envahissantes comme l'alliaire officinale et le phragmite dans les parcs du Nord-Est de l'Ontario a aidé Parcs Ontario à gérer les populations avant qu'elles ne se propagent, lorsque les tactiques de lutte sont les plus efficaces. Par exemple, l'alliaire officinale a été considérablement réduite dans le parc provincial Lake Grundy en raison de la gestion précoce et prolongée d'une nouvelle infestation.
- L'*Achyranthes japonica* est une plante très envahissante. En 2018, sa découverte sur deux îles du lac Érié a marqué la première occurrence de l'espèce au Canada. Pour empêcher l'espèce de se propager jusqu'aux forêts de la partie continentale de l'Ontario, Parcs Ontario effectue chaque année une surveillance ainsi qu'une lutte manuelle et chimique pour l'éradiquer du parc provincial East Sister Island.
- En 2019, une nouvelle espèce envahissante au Canada, l'herbe à échasse japonaise, a été découverte dans le parc provincial de Short Hills. Cette herbe annuelle se propage agressivement dans les zones découvertes et les forêts en produisant des centaines de petites graines qui sont transportées par les personnes, les animaux et l'eau. Elle pousse en tapis épais, étouffant les espèces indigènes. Parcs Ontario vise à éradiquer l'espèce du parc par des traitements annuels.
- Des efforts récents visant à éliminer les plantes envahissantes pin sylvestre et dompte-venin de Russie dans le parc provincial Peter's Woods ont aidé à restaurer des forêts de chênes et des habitats boisés rares à l'échelle mondiale. En 2022, plus de deux hectares de forêts et d'habitats boisés du parc ont été débarrassés de ces espèces envahissantes pin sylvestre et dompte-venin de Russie.
- Les efforts visant à contrôler la châtaigne d'eau, une plante aquatique envahissante, dans le parc provincial Voyageur sur la rivière des Outaouais se poursuivent avec l'enlèvement manuel et des bateaux spécialement conçus pour couper et ramasser les plantes. Depuis 2005, d'énormes volumes de la plante ont été retirés des baies infestées chaque année.
- Parcs Ontario publie régulièrement de l'information sur les espèces envahissantes dans ses médias sociaux et informe les visiteurs des parcs dans le cadre du Programme Découverte. En 2022, Parcs Ontario a publié 24 messages sur les espèces envahissantes et la façon de prévenir leur propagation, qui ont été vus plus de 275 000 fois et qui ont eu plus de 13 000 interactions. La même année, le personnel du Programme Découverte de Parcs Ontario a présenté 35 programmes sur les espèces envahissantes à plus de 900 visiteurs.



## Pleins feux sur : **La protection et le rétablissement des espèces en péril grâce à la gestion des espèces envahissantes**

Les espèces envahissantes représentent une menace sérieuse pour les espèces en péril, après la perte d'habitat. Les espèces envahissantes peuvent diminuer la qualité de l'habitat, rivaliser pour obtenir des ressources comme la nourriture et l'habitat et causer des maladies. Voici des exemples d'espèces en péril en Ontario qui sont touchées par les espèces envahissantes :

- Le **ginseng américain**, une espèce végétale importante sur les plans culturel et écologique qui est en péril en Ontario, est menacé par l'alliaire officinale envahissante. L'alliaire officinale rivalise avec le ginseng américain sur le plan des ressources. Elle a une incidence sur la qualité de l'habitat par la modification de la chimie du sol et elle se propage rapidement en produisant 60 000 semences par année. Le contrôle et la prévention de l'établissement de l'alliaire officinale peuvent aider à protéger et à rétablir le ginseng américain.
- Le syndrome du nez blanc est causé par un champignon envahissant qui tue des millions de chauves-souris dans l'est de l'Amérique du Nord, y compris quatre espèces (à savoir le vespertilion pygmée de l'Est, **le vespertilion brun, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est**) qui sont classées en voie de disparition en Ontario. Les mesures visant à détecter, à étudier et à atténuer le syndrome du nez blanc sont essentielles pour la promotion de leur rétablissement.
- Le **pyncanthème gris** est une espèce végétale en voie de disparition dont il ne reste qu'une seule population en Ontario. Un financement provincial a contribué aux travaux de restauration visant à éliminer les espèces envahissantes et à effectuer des brûlages dirigés à un endroit où l'espèce avait précédemment été considérée comme disparue. L'ensemencement et la plantation de pyncanthème gris ont été également entrepris. À la suite de ces travaux, il a été observé par la suite que le pyncanthème gris

se développait, ce qui constitue un progrès important vers sa protection et son rétablissement dans la province.

- Les **mûriers rouges** sont menacés par la reproduction croisée avec le mûrier blanc envahissant. Pour faire face à ce risque et aider au rétablissement, la province a apporté un soutien financier à de nombreux partenaires pour l'enlèvement de plus de 330 mûriers blancs et hybrides près de mûriers rouges à plusieurs endroits de la province. La plupart des arbres ont été enlevés avec l'aide du personnel de Parcs Ontario. Parcs Canada a enlevé plus de 500 autres mûriers blancs et hybrides près de mûriers rouges.

La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario promeut la lutte contre la menace des espèces envahissantes pour les espèces en péril en effectuant ce qui suit :

- Élaborer des énoncés de réaction du gouvernement qui apportent une orientation stratégique au gouvernement et aux partenaires sur ce qui doit être fait pour rétablir l'espèce, y compris des mesures pertinentes pour contrer la menace des espèces envahissantes.
- Habilitier les autorisations en vertu de la loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition, comme les permis ou les accords, qui peuvent préciser les mesures à prendre pour améliorer la qualité de l'habitat, comme le contrôle ou l'éradication des espèces envahissantes.
- Procurer du financement par l'entremise du Programme d'intendance des espèces en péril afin d'encourager les personnes et les organisations à participer à la protection et au rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats par des activités d'intendance. Depuis 2012, le programme a financé 70 projets de gestion ou d'élimination des espèces envahissantes au profit des espèces en péril.





## Pleins feux sur : **Le programme de l'Entente Canada-Ontario sur le développement des ressources**

L'Entente Canada-Ontario sur le développement des ressources (CORDA) est une initiative tripartite entre les gouvernements fédéral, provincial et des Premières Nations. Chaque projet financé par la CORDA permet de renforcer la capacité ainsi que de revitaliser et de consolider la structure économique des collectivités des Premières Nations en Ontario et favorise l'exploitation et la gestion des ressources naturelles ainsi que des activités de récolte et d'intendance dans toute la province. Au cours des 10 dernières années, le MRNF et Services aux Autochtones Canada ont versé environ 790 000 \$ pour 31 projets de la CORDA visant à contrôler, à éliminer ou à éradiquer les espèces envahissantes. Par exemple :

- La Première Nation Hiawatha a procédé à l'enlèvement d'espèces envahissantes et à la plantation d'arbres indigènes. Ce projet a produit des résultats positifs pour l'environnement et la collectivité en maintenant l'intégrité écologique du site culturellement important Serpent Mounds.

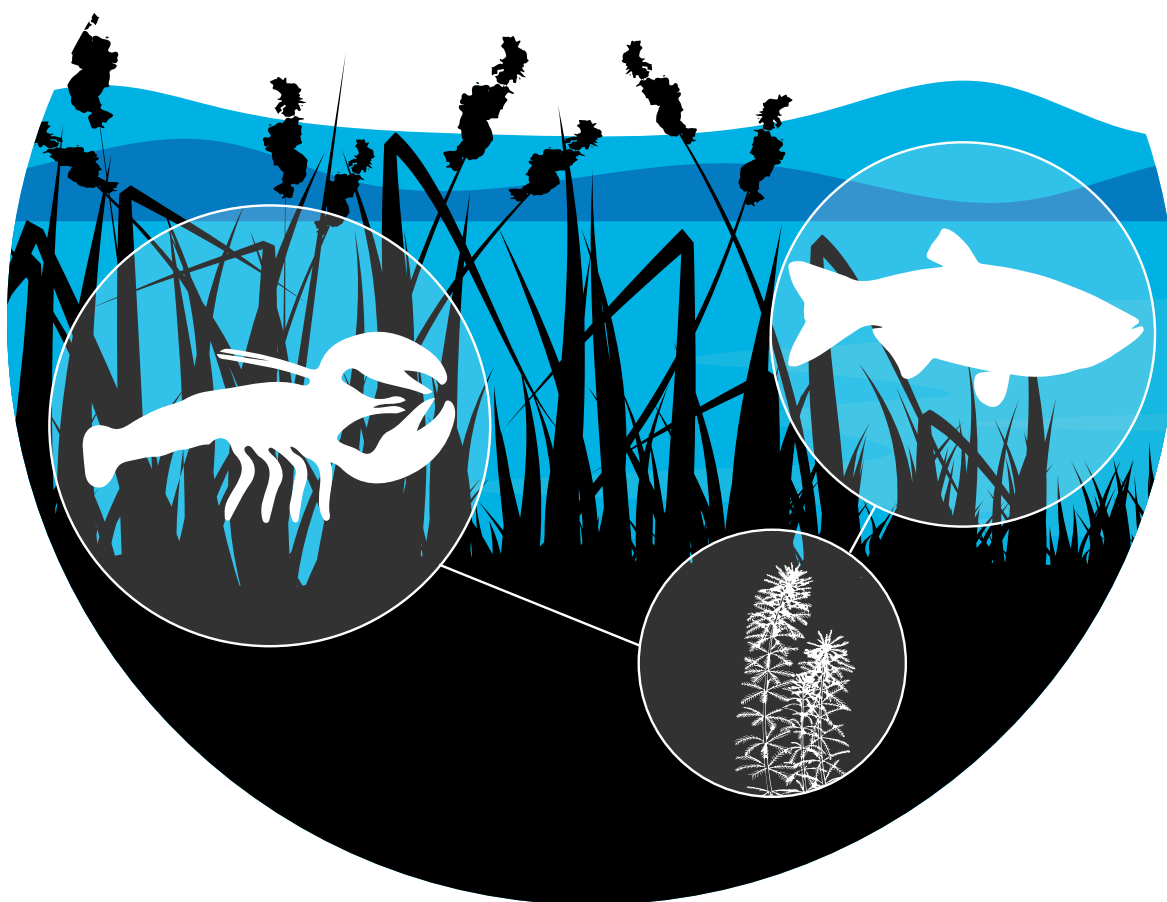
- L'organisme de restauration écologique Kayanase a reçu des fonds pour permettre l'achat d'équipement afin d'étendre la gestion des espèces envahissantes à l'intérieur et à l'extérieur de sa collectivité.
- La Première Nation Aamjiwnaang, grâce à des efforts de collaboration avec le Rural Lambton Stewardship Network, a enlevé les phragmites envahissants des fossés routiers et a planté des espèces indigènes de terres humides afin de réduire le rétablissement des espèces envahissantes et de créer des sites de collecte de semences pour une utilisation future.

## 6. La communication et la sensibilisation

La communication et l'éducation constituent des éléments essentiels de la gestion des espèces envahissantes. Bien comprendre les espèces envahissantes aide les individus et les décideurs à agir. Le gouvernement de l'Ontario et ses partenaires communiquent au sujet des effets des espèces envahissantes ainsi que sur les mesures préventives que les personnes, l'industrie et les gouvernements peuvent prendre pour faire partie de la solution.

- Le MRNF fait la promotion des **plans d'action contre les espèces envahissantes** afin d'**améliorer la sensibilisation** à la façon de prévenir l'introduction et la propagation des espèces envahissantes lors d'activités récréatives comme la pêche à la ligne, la navigation de plaisance, le jardinage, la randonnée pédestre ou le séjour au chalet. Les plans d'action font l'objet d'une promotion dans le cadre de la campagne de communication #invasionON, qui comprend des publications dans les médias sociaux et des pages Web au sujet des espèces envahissantes en Ontario et de la gestion des espèces envahissantes en Ontario.
- Depuis 2012, plusieurs ressources ont été élaborées pour aider les éducateurs à donner des **enseignements** formels et informels sur les espèces envahissantes.
  - Des trousse de cours et une salle de classe virtuelle sont disponibles dans le cadre du Programme de sensibilisation aux espèces envahissantes de la FCPO afin d'offrir aux éducateurs et aux élèves des façons engageantes et autoguidées d'en apprendre davantage sur les espèces envahissantes, la biodiversité et la protection des écosystèmes. La **salle de classe virtuelle** offre des ressources d'apprentissage, des activités intégrées au programme, des jeux, des leçons de vidéo préenregistrées, et plus encore. Les enseignants peuvent aussi prévoir une présentation virtuelle en classe où un expert du programme peut interagir directement avec les élèves.
  - L'ISC continue de tenir à jour une base de données de ressources **pédagogiques** formelles et informelles qui fournit des outils et des activités pour accompagner l'apprentissage des élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.
- En 2017, avec l'appui du MRNF, la Federation of Ontario Cottagers' Associations a élaboré et publié le Guide du propriétaire des rivages sur les espèces envahissantes pour **informer** les propriétaires des rivages sur les espèces envahissantes et les mesures qu'ils peuvent prendre pour prévenir leur introduction et leur propagation.
- L'ISC organise un **forum** annuel sur les espèces envahissantes qui attire l'attention sur les enjeux pertinents, la recherche actuelle et les progrès en matière de prévention et de gestion. Cet événement virtuel, qui a débuté en 2018, est ouvert au public et a accueilli plus de 1 600 participants.
- Le Programme de sensibilisation et de surveillance des espèces envahissantes pour Lakes Education Ontario (IsampleON) est un programme scientifique communautaire dirigé par la Federation of Ontario Cottagers' Associations et l'ISC. Depuis 2021, des bénévoles communautaires formés prélèvent des échantillons d'eau de lacs intérieurs qui sont analysés pour repérer la présence d'espèces envahissantes, à savoir des moules zébrées, des moules quaggas et des cladocères épineux. Les bénévoles **partagent également de l'information** sur la vigilance et les mesures que les personnes peuvent prendre pour diminuer leur risque de propagation d'espèces envahissantes.

- La signalisation est l'un des outils les plus efficaces pour **sensibiliser** les plaisanciers aux espèces envahissantes. Depuis 2016, le MRNF a aidé ses partenaires à concevoir des affiches et à les distribuer dans plus de 500 rampes de mise à l'eau clés en Ontario.
- Les guides ***Grow Me Instead*** pour le Sud (mis à jour en 2020) et le Nord (2014) de l'Ontario, publiés et promus par l'Ontario Invasive Plant Council, constituent des **outils éducatifs** pour le jardinage sans plantes envahissantes dans toute la province. Ces guides montrent les espèces envahissantes communes à l'industrie horticole et donnent des recommandations pour les remplacer par des espèces végétales indigènes. Avec plus de 70 000 exemplaires distribués et de nombreux autres téléchargés en ligne, la ressource est inestimable pour les jardiniers débutants et chevronnés.
- Le MAAARO continue d'offrir une **formation annuelle** sur les espèces préoccupantes, les pratiques exemplaires et l'application de la *Loi sur la destruction des mauvaises herbes* à plus de 100 inspecteurs.
- En 2020, le MECP a créé le Fonds d'action locale pour les Grands Lacs afin d'accompagner les mesures de protection et de restauration des Grands Lacs. Depuis, il a versé 3,8 millions de dollars à 82 projets communautaires. De nombreux bénéficiaires de financement communiquent avec leur public par l'entremise des médias sociaux afin d'encourager l'engagement et la participation active à des événements communautaires locaux allant du rétablissement des zones riveraines au nettoyage des rivages, en passant par la plantation d'espèces indigènes, la surveillance des espèces aquatiques envahissantes et la prise de mesures de gestion pour contrer la menace des espèces envahissantes (p. ex., le phragmite et le châtaignier d'eau).





## Pleins feux sur : **Le Programme de sensibilisation aux espèces envahissantes**

Le **Programme de sensibilisation aux espèces envahissantes** de l'Ontario a célébré son 30<sup>e</sup> anniversaire en 2022. Grâce aux efforts du MRNF, de l'OFAH et d'autres intervenants, ce programme contribue à l'éducation et à la sensibilisation et s'attaque aux principales voies d'introduction et/ou de propagation tout en facilitant les initiatives de surveillance et de repérage précoce des espèces envahissantes. Ces objectifs sont atteints grâce à une variété d'initiatives et de programmes. Voici quelques faits saillants :

- Prendre des mesures avec la Coalition of Haliburton Property Owners' Association et d'autres intervenants pour lutter contre les mollusques aquatiques envahissants, comme les vivipares chinoises et les vivipares géorgiennes, qui ont été repérés dans les lacs de la région. Plus de 500 bénévoles ont contribué à l'enlèvement de plus de 700 000 vivipares des lacs de la région d'Haliburton.
  - Offrant de l'expérience à plus de 20 étudiants chaque été, la [brigade d'action sur les espèces envahissantes](#) met en œuvre sur le terrain des services communautaires de sensibilisation
- aux espèces envahissantes en visitant des détaillants d'appâts, des marinas et des centres de jardinage.
- Le personnel chargé du Programme de sensibilisation aux espèces envahissantes met en œuvre l'[opération Seau à appâts](#) au bassin versant du lac Simcoe, dans le cadre de laquelle le personnel collabore avec les adeptes de la pêche blanche et leurs publics récréatifs connexes afin d'accroître la sensibilisation au maintien de la santé du lac par la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces envahissantes en achetant des appâts localement et en éliminant les appâts restants de façon responsable, c'est-à-dire sans jeter les restes des seaux à appâts (eau et vairons) dans un lac ou à moins de 30 m d'un lac.
  - En partenariat avec l'Ontario Invasive Plant Council et Kawartha Conservation, le programme a permis d'éliminer plus de 2 270 kg d'alliaire officinale envahissante au cours de la dernière décennie. L'alliaire officinale est une herbe envahissante qui supprime les fleurs sauvages indigènes et d'autres plantes des forêts.



## Priorités futures

**Le Plan stratégique contre les espèces envahissantes de l'Ontario oriente des mesures visant à :**

- **empêcher l'arrivée et la survie de nouveaux envahisseurs en Ontario;**
- **ralentir et, dans la mesure du possible, inverser la propagation des espèces envahissantes existantes;**
- **diminuer les effets nocifs des espèces envahissantes existantes.**

Pour faire face à l'urgence croissante de la prévention et de la gestion des espèces envahissantes, notamment les risques liés aux changements climatiques, il faut continuer à déployer de grands efforts. L'avenir de la prévention et de la gestion des espèces envahissantes s'appuiera sur les progrès actuels, comme la poursuite de l'évaluation et de la réglementation des espèces envahissantes et des vecteurs en vertu de la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes*.

L'Ontario n'est pas seul à faire face aux défis posés par les espèces envahissantes. La gestion des effets des espèces envahissantes est un objectif clé reconnu dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Grâce à cet objectif international, il est admis que l'ampleur et l'échelle des problèmes liés aux espèces envahissantes sont complexes et de grande portée, et que la réussite repose en fin de compte sur une approche globale sur le plan gouvernemental et sociétal. La *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario : 2023-2030* met l'accent sur le risque grave que posent les espèces envahissantes sur un vaste éventail de biens et de services fournis par la biodiversité de l'Ontario. Il préconise des mesures énergiques pour réduire les effets néfastes des espèces envahissantes à l'échelle provinciale.

Il faut poursuivre le leadership et la collaboration grâce à des partenariats nouveaux et renforcés pour contrer la menace continue des espèces envahissantes. La prévention et la gestion futures seront améliorées par des technologies nouvelles et novatrices. L'accent mis sur la hiérarchisation des activités, la prise de mesures et les efforts combinés d'un grand nombre de personnes seront essentiels à la poursuite des efforts de l'Ontario dans le cadre de la lutte contre les espèces envahissantes.